



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante et onzième session

Rome, 5-9 décembre 2022

Rapport de la 193^e session du Comité financier
Rome, 27-28 octobre 2022

Résumé

À sa 193^e session, le Comité a étudié les documents intitulés *Plan de gestion du PAM pour 2023-2025* et *Point sur le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie*, avant leur examen par le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2022.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2022.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa 193^e session.
2. Outre la Présidente, M^{me} Imelda Smolčić Nijers (Uruguay), les représentants des Membres ci-après étaient présents:
 - M. Mohammed Ahmed M. Alghamdi (Arabie saoudite)
 - M^{me} Tracy Reid (Australie)
 - M. Mina Rizk (Égypte)
 - M. Kaba Urgessa Dinssa (Éthiopie)
 - M^{me} Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - M. Kuraya Yoshihiro (Japon)
 - M. Miguel Jorge García Winder (Mexique)
 - M. Farid Moustapha M. Sanda (Niger)
 - M. Tomás Duncan Jurado (Panama)
 - M. Petter Nilsson (Suède)
 - M^{me} Ratchanok Sangpenchan (Thaïlande)
3. La Présidente a informé le Comité que:
 - M^{me} Tracy Reid (Australie) avait été désignée pour remplacer M^{me} Lynda Hayden en tant que représentante de l'Australie à la session;
 - M^{me} Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer M^{me} Tracy Reid en tant que représentante de l'Australie à une partie de la session;
 - M. Farid Moustapha M. Sanda (Niger) avait été désigné pour remplacer M^{me} Tahirou Rahila Rabiou en tant que représentant du Niger à la session;
 - M. Petter Nilsson (Suède) avait été désigné pour remplacer M^{me} Pernilla Ivarsson en tant que représentant de la Suède à la session;
 - M^{me} Ratchanok Sangpenchan (Thaïlande) avait été désignée pour remplacer M. Thanawat Tiensin en tant que représentante de la Thaïlande pour le reste de son mandat;
 - M. Rodney Hunter (États-Unis d'Amérique) avait été désigné pour remplacer M^{me} Jennifer Harhigh en tant que représentant des États-Unis d'Amérique pour le reste de son mandat;
 - M^{me} Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer M. Rodney Hunter en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>.
5. À titre exceptionnel, la 193^e session du Comité financier s'est tenue selon des modalités hybrides, certains représentants étant physiquement présents au Siège de la FAO tandis que d'autres assistaient aux séances à distance, en raison de la pandémie de covid-19. Le Comité a confirmé que, en vertu des dispositions de l'article VII de son Règlement intérieur, il consentait à la suspension de l'application des articles qui étaient susceptibles de ne pas être compatibles avec la formule hybride retenue pour la session.

6. Ont également assisté à la 193^e session du Comité les observateurs sans droit de parole des États Membres ci-après:

- | | | |
|----------------|------------|--------------------------|
| • Algérie | • Djibouti | • Lesotho |
| • Allemagne | • Espagne | • Libye |
| • Belgique | • Finlande | • Maroc |
| • Burkina Faso | • France | • République dominicaine |
| • Cabo Verde | • Haïti | • Tchad |
| • Congo | • Koweït | |

Questions relatives au Programme alimentaire mondial

Plan de gestion du PAM pour 2023-2025

7. Le Comité a examiné le document intitulé *Plan de gestion du PAM pour 2023-2025* et, tout en en saluant la qualité, il a recommandé que ce document soit simplifié et que certaines de ses parties soient regroupées.

8. Le Comité a pris note du montant projeté des besoins opérationnels pour 2023, soit 19,7 milliards d'USD, et du plan d'exécution provisoire d'un montant de 12 milliards d'USD destiné à faire concorder les activités du PAM avec les prévisions de financement. Il a été informé que les contributions prévues pour 2022, soit 11 milliards d'USD d'après le Plan de gestion, seraient dépassées et permettraient d'augmenter le solde du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP).

9. Le Comité s'est dit préoccupé par le creusement du déficit de financement dû à l'écart entre les besoins opérationnels prévus et les contributions attendues, qui était accentué par la conjoncture mondiale actuelle sous l'effet de l'augmentation des prix des carburants et des produits alimentaires et du niveau élevé de l'inflation.

10. Le Comité a accueilli favorablement la présentation du budget relatif à l'appui aux programmes et aux activités d'appui fonctionnel établi selon la méthode correspondant à l'opération de budgétisation stratégique ascendante et déclaré attendre avec intérêt la poursuite de sa mise en œuvre et la communication de points périodiques sur le sujet à l'avenir.

11. Le Comité a en outre reçu des précisions au sujet du lien existant entre le budget relatif à l'appui aux programmes et aux activités d'appui fonctionnel et le budget administratif et d'appui aux programmes, ainsi que de leurs sources de financement respectives.

12. Le Comité a demandé si les graphiques présentés dans le chapitre intitulé «Appui aux programmes et activités d'appui fonctionnel» seraient repris dans le Rapport annuel sur les résultats du PAM ou d'autres documents, et il lui a été précisé que le Plan de gestion et le Rapport annuel sur les résultats seraient désormais davantage harmonisés.

13. Le Comité a demandé qu'à l'avenir, le Conseil d'administration soit informé en cas de déblocage de crédits AAP supplémentaires sous l'autorité du Directeur exécutif. Le Comité a été informé des problèmes de calendrier liés aux allocations budgétaires et au cycle de planification, et a fait sienne la proposition que des informations sur les allocations supplémentaires soient fournies à l'avenir au cours des consultations informelles consacrées au plan de gestion et dans le document lui-même. Pour 2022, les allocations supplémentaires seraient indiquées dans les états financiers ou dans le Rapport annuel sur les résultats qui seraient présentés au Conseil d'administration à sa session annuelle de l'année suivante.

14. Le Comité s'est dit satisfait de la présentation de la définition des priorités institutionnelles et a indiqué attendre avec intérêt les nouvelles améliorations qui seraient apportées à ce processus. Outre les priorités stratégiques de la direction et les questions importantes en matière de risque et de contrôle auxquelles devait faire face le PAM, des circuits renforcés de remontée de l'information sur les résultats devraient eux aussi servir de base pour les allocations budgétaires.

15. Le Comité a apporté son soutien aux efforts que le PAM a déployés en matière de planification des effectifs et pris note de l'objectif fixé pour 2023 concernant la proportion de fonctions et de bureaux de pays devant être dotés d'un plan de gestion des effectifs, soit 54 pour cent d'ici à la fin de l'année en question. Le Comité ayant demandé quand le plan de gestion des effectifs serait mis en œuvre dans l'ensemble du PAM, la direction s'est engagée à lui communiquer cette information.
16. Le Comité a pris note de la croissance des programmes utilisant des espèces et demandé des informations à jour sur les bureaux de pays appliquant les directives encadrant les transferts de type monétaire et évalués à leur aune. Il lui a été indiqué que ces directives étaient de plus en plus fréquemment suivies et qu'elles seraient prises en compte dans la version actualisée de la politique relative aux transferts de type monétaire, qui serait présentée au Conseil d'administration en 2023.
17. Le Comité a accueilli favorablement la proposition de remplacer des contrats de courte durée par des contrats de longue durée, et il lui a été précisé que la plupart des conversions étaient financées au moyen du budget AAP sur la base des coûts standard de personnel.
18. Le Comité a apporté son soutien aux efforts déployés pour rendre compte des gains d'efficacité obtenus à l'échelle du PAM et au niveau interorganisations, et il lui a été rappelé que les principaux gains d'efficacité enregistrés au PAM n'étaient pas liés au budget AAP, mais aux opérations menées dans les pays. Il a par ailleurs demandé davantage d'informations sur les économies que devraient permettre de réaliser les initiatives internes d'importance primordiale proposées, en particulier celle concernant l'optimisation et la simplification du modèle d'appui aux bureaux de pays (COSMOS). Il a été informé que l'on pourrait envisager de définir des objectifs de gains d'efficacité dans les plans de gestion futurs pour les activités financées au titre du budget AAP ou les initiatives internes d'importance primordiale lorsque l'obtention de tels gains était recherchée, et de rendre ensuite compte des économies réalisées dans le Rapport annuel sur les résultats.
19. Le Comité a été informé qu'il était prévu que l'initiative interne «COSMOS» donne lieu à des améliorations au niveau de la deuxième ligne de défense; cette initiative prévoyait la mise en œuvre à titre expérimental de différents modèles de structure organisationnelle en vue d'améliorer l'appui apporté aux bureaux de pays ainsi que de réduire les chevauchements et de préciser les modalités relatives à l'obligation de rendre compte.
20. Le Comité a accueilli favorablement la mise en œuvre des activités visant à sauver des vies qui utilisent les marchés locaux et régionaux, et a été informé des efforts que le PAM déployait pour mettre à profit l'articulation entre l'action humanitaire et le développement en achetant des produits alimentaires et des aliments enrichis locaux et régionaux, en utilisant des aliments composés enrichis et en substituant certains aliments par d'autres dans le contexte de la crise alimentaire mondiale.
21. Le Comité s'est dit favorable à la modification proposée consistant à déterminer les plafonds du Mécanisme de gestion globale des vivres et du dispositif de prêts internes en faveur des projets non plus en définissant des montants fixes en USD, mais en adoptant pour chacun de ces instruments, à tout moment, un niveau pouvant atteindre 10 pour cent de la prévision globale de contribution, en maintenant dans le cas du dispositif de prêts internes en faveur des projets un ratio de levier de 10:1 par rapport à la réserve opérationnelle, et il a reçu l'assurance que des informations seraient communiquées tous les ans sur la façon dont le PAM gérerait les plafonds évolutifs en fonction des prévisions de contribution.
22. Le Comité a pris note de la diminution du nombre de bénéficiaires prévue dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en 2023 et a prié la direction de suivre cette situation de près.
23. **Le Comité:**
- a) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve le projet de décision présenté dans le document intitulé *Plan de gestion du PAM pour 2023-2025*.**

Point sur le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie

24. Le Comité a examiné le document intitulé *Point sur le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie* et est convenu que la direction avait répondu aux demandes de complément d'information formulées lors de la dernière session annuelle du Conseil d'administration.
25. Le Comité a noté que le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie avait été créé pour donner suite aux constatations issues d'une évaluation consacrée au financement du PAM et s'est félicité que toutes les activités financées au titre du Fonds s'inscrivent dans les plans stratégiques de pays (PSP) approuvés par le Conseil d'administration.
26. Le Comité a souligné qu'il était essentiel pour le succès du Fonds que le PAM soit à même de produire des données factuelles faisant la preuve des effets de son action en matière de renforcement de la résilience et de lutte contre les causes profondes de la faim. Tout en mettant en évidence l'importance des données factuelles relatives aux activités que le PAM mène pour changer la vie, le Comité s'est dit satisfait d'apprendre que des informations sur le cadre de performance étaient en cours d'élaboration et seraient communiquées au Conseil d'administration.
27. Le Comité a réaffirmé qu'il était important de veiller à ce que le PAM continue de consacrer des moyens et des efforts suffisants à ses activités liées aux interventions d'urgence et accueilli favorablement l'assurance donnée par la direction que le Fonds n'aurait pas d'incidence sur les activités en question.
28. Le Comité a pris note des trois domaines thématiques proposés pour le Fonds et demandé au PAM de les préciser encore afin de faire en sorte que les activités relevant du Fonds soient rattachées à des activités existantes menées au titre des PSP. En outre, le Comité a reconnu l'importance de la sélection des pays pour obtenir un effet catalyseur, et escomptait que le PAM procéderait à cet égard compte dûment tenu des besoins existants à l'articulation de l'action humanitaire et du développement. Il s'est dit favorable à la large place accordée aux partenariats en tant que facteurs essentiels du succès de l'action que le PAM prévoyait de mener au titre du Fonds, et a demandé au PAM de s'assurer rapidement de l'adhésion et de la volonté d'agir des partenaires au moment de l'examen des allocations susceptibles d'être versées au titre du Fonds.
29. Le Comité a été informé que la direction avait l'intention d'étudier la possibilité qu'à l'avenir, des contributions puissent être directement allouées au Fonds. Il a demandé quelles pourraient en être les incidences sur la gouvernance, et il lui a été indiqué que ce point serait examiné ultérieurement.
30. **Le Comité:**
- a) **a accueilli favorablement les informations supplémentaires communiquées au sujet du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie; et**
 - b) **a recommandé que le Conseil d'administration prenne note du document intitulé *Point sur le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie.***

Autres questions

Date et lieu de la 194^e session

31. Le Comité a été informé que la session suivante se tiendrait à Rome, du 7 au 11 novembre 2022. L'organisation de la session dépendrait de l'évolution des restrictions liées à la covid-19.